

.4 Matériel militaire

Classer ici les armes, les armes non létales

Classer les navires de combat à 623.82 ; classer les ouvrages généraux sur l'ingénierie et la fabrication des armes à 683.4

Pour les véhicules de combat, voir 623.74

SOMMAIRE

- 623.41 Matériel d'artillerie
 - .42 Pièces d'artillerie particulières
 - .43 Supports d'armes
 - .44 Armes légères et armes diverses
 - .45 Munitions et autres agents de destruction
 - .46 Accessoires
- .41 Matériel d'artillerie
 - Pour les pièces d'artillerie particulières, voir 623.42 ; pour les projectiles d'artillerie, voir 623.4513*
- .412 Artillerie de campagne
- .417 Artillerie côtière
- .418 Artillerie navale
- .419 Artillerie spatiale
- .42 Pièces d'artillerie particulières
 - Y compris les canons, les lance-roquettes collectifs, les mortiers, les obusiers
- .43 Supports d'armes
- .44 Armes légères et armes diverses
 - Ajouter les subdivisions communes pour les armes légères et les armes diverses étudiées ensemble ou pour les armes légères étudiées seules
 - Indice limité aux armes figurant ci-dessous
 - Classer ici les armes de ceinture
 - Classer les aspects artistiques des armes et des armures à 739.7. Classer les armes légères montées sur véhicule au véhicule, ex. : automitrailleuses (voitures blindées), 623.7475
 - Voir aussi 623.455 pour les munitions des armes légères*
- .441 Armes antérieures aux armes à feu
 - Y compris les arcs et flèches, les armures, les baïonnettes, les boucliers, les catapultes, les couteaux, les épées, les lances, les massues, les tomahawks
 - Classer ici les ouvrages généraux sur l'ingénierie et la fabrication des armes antérieures aux armes à feu
 - Pour l'ingénierie et la fabrication des armes antérieures aux armes à feu pour l'utilisation civile, voir 683.4*